



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

REVISION DE DIVERS TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2025

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

DCM du 8 septembre 2020 portant révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires au cimetière de Sarralbe à compter du 1^{er} janvier 2021 avec application d'une révision annuelle de ces tarifs en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction connu au 1^{er} janvier avec application de l'arrondi à l'euro le plus proche et pour la première fois le 1^{er} janvier 2022.

Indice du coût de la construction connu au 1^{er} janvier 2024 : 2106

Indice du coût de la construction connu au 1^{er} janvier 2025 : 2143

Soit une augmentation de 1,76 %

LES CONCESSIONS FUNERAIRES

Concession tombe simple (2m ²)	01/01/2024	01/01/2025
Concession pour 15 ans	148,00 €	151,00 €
Concession pour 30 ans	263,00 €	268,00 €

Concession tombe double (4m ²)	01/01/2024	01/01/2025
Concession pour 15 ans	308,00 €	313,00 €
Concession pour 30 ans	525,00 €	534,00 €

Concession tombe triple (6m ²)	01/01/2024	01/01/2025
Concession pour 15 ans	456,00 €	464,00 €
Concession pour 30 ans	787,00 €	801,00 €

LES ALVEOLES CINERAIRES (COLUMBARIUM)

Durée de la concession	2 urnes		4 urnes	
	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2025
15 ans	672,00 €	684,00 €	1.343,00 €	1.367,00 €
30 ans	1.473,00 €	1.499,00 €	2.945,00 €	2.997,00 €

LES CAVEAUX CINERAIRES (CAVURNES)

Durée de la concession	01/01/2024	01/01/2025
15 ans renouvelable	1.509,00 €	1.536,00 €
30 ans renouvelable	2.733,00 €	2.781,00 €

Fait à Sarralbe, le 31 décembre 2024,

Le Maire,



Pierre-Jean DIDIOT

Destinataires :

Service de Gestion Comptable de Sarreguemines

Etat civil

Police municipale